### **EPARCYL POUDRE PRO**

Version: 3 Date de révision: 08/10/2014 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: EPARCYL POUDRE PRO

 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Activateur pour fosses septiques sous forme de poudre vrac

Par mesure de sécurité, utiliser uniquement pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi. Toujours prendre la dosette pour utiliser le produit. Ne jamais verser directement à partir du seau.

1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

SOCIETE EAU ECARLATE 28, rue de la Résistance

F-91707 Ste Geneviève des Bois

France

Tél: +33 (0)1 69 46 52 70 Télécopie: +33 (0)1 69 46 25 22 Courriel: info@eauecarlate .fr

1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59

B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou

MODE 99/45 Xn R48/20 MODE CLP

du mélange: 2. 2. N° CE:

Non applicable.

2. 3. Éléments d'étiquetage (R - S):



2. 3. 1. Symbole(s): Xn - Nocif

2. 3. 2. Phrase(s) R: 48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

2. 3. 3. Phrase(s) S: 2 Conserver hors de la portée des enfants.

22 Ne pas respirer les poussières.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et

consulter un spécialiste.

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou

l'étiquette.

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

2. 4. Éléments d'étiquetage (CPL -

SGH):



Attention

2. 4. 1. Symbole(s):

2. 4. 2. Mention de danger: H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

2. 4. 3. Prévention: P260 Ne pas respirer les poussières

2. 4. 4. Intervention: P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

2. 4. 5. Elimination: P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation nationale

(tri sélectif pour le seau vide)

2. 5. Information(s) complémentaire(s): Par mesure de sécurité, utiliser uniquement pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi.

Indication tactile pour les non voyants

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un

médecin

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

G.E. Conseils®

### **EPARCYL POUDRE PRO**

Version: 3 Date de révision: 08/10/2014 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

2. 6. Dangers principaux: Une exposition prolongée peut provoquer: troubles respiratoires dus aux poussières

2. 7. Autres dangers: Les poussières peuvent contenir de la silice microcritalline responsable de fibrose du poumon en

cas d'exposition prolongée

Les personnes sujettes à asthme, allergies ou troubles respiratoires chroniques ou récurrents ne doivent pas être mis au travail dans des procédés dans lesquels cette préparation est utilisée.

Réagit au contact de: acides et bases

#### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

FF90

3. 1. Formule:

3. 2. Description du mélange: mélange argile et sels inorganiques, poussières zinc et cuivre

3. 3. Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé:

Silice cristalline

- N° CE: 238-878-4 - N° CAS: 14808-60-7

- Conc. (% pds): 15 < C <= 20

- R-S : Symbole(s): Xn - Phrase(s) R: 48/20

• grenaille de fonte

- N° CE: 215-168-2 - N° CAS: 1309-37-1

- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1 - R-S : - Phrase(s) R: 51/53

- SGH: - Tox. aq. aiguë 2 - H401(\*) - SGH09 - Tox. aq. chron. 1 - Environnement - Attention - H410

• poudre de cuivre

- N° CAS: 7440-50-8

- Conc. (% pds): 0 < C <= 1

- R-S: Symbole(s): N - Phrase(s) R: 50

- SGH: SGH09 - Tox. aq. aiguë 1 - Environnement - Attention - H400

• zinc en poudre - poussières de zinc stabilisées

- N° CAS: .7440-66-6

- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1

- R-S: Symbole(s): N - Phrase(s) R: 22-50/53-10-15

- SGH: SGH02 - Hydroréact. 1 - Flamme - Danger - H260 - Tox. aiguë 5 - Attention - H303(\*) - SGH06 - Tox. aiguë 1 - Tête de mort sur deux tibias - Danger - H330 SGH09 - Tox. aq. aiguë 1 -

Environnement - Attention - H400 - Tox. aq. chron. 1 - H410

- Divers :

DNEL / Population générale / Inhalation / Effets systémiques, à long terme = 2.5 mg/m3 DNEL / Population générale / Cutanée / Effets systémiques, à long terme = 83 mg/kg de poids corporel/jour

DNEL / Population générale / Orale / Effets systémiques, à long terme = 0.83 mg/kg de poids corporel/jour

NOEC / Régionale / Eaux douces / Prédateurs = 0.000050 mg/l

• oxyde de zinc

- N° CAS: .1314-13-2

- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1

- R-S: Symbole(s): N - Phrase(s) R: 50/53

- SGH : SGH09 - Tox. aq. aiguë 1 - Environnement - Attention - H400 - Tox. aq. chron. 1 - H410

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

### 4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

4. 1. 2. Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si

nécessaire appeler un médecin.

4. 1. 3. Contact avec la peau: Rincer et laver la peau abondamment à l'eau et au savon. En cas de malaises ou d'irritation de la

peau, consulter un médecin.

G.E. Conseils® Page 2 / 7

### **EPARCYL POUDRE PRO**

Version: 3 Date de révision: 08/10/2014 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.

4. 1. 5. Ingestion: Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique

ou chez le médecin.

4. 2. Principaux symptômes et effets,

aigus et différés:

4 2 1 Inhalation: Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer: fibroses des poumons à cause des

poussières alvéolaires

Si on ne dépasse pas la dose de 36g par semaine, il n'y a normalement pas de risque.

Peut causer des irritations de la peau / dermatites.(du fait de l'action mécanique des abrasifs 4. 2. 2. Contact avec la peau:

contenus) Les poussières peuvent occasionner une irritation dans les plis de la peau ou par

contact avec un vêtement serré.

4. 2. 3. Contact avec les yeux:

Les poussières peuvent causer une irritation mécanique des yeux 4. 2. 4. Ingestion:

Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

L'ingestion de sels métalliques peut causer des troubles de santé surtout chez le jeune enfant

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: Le produit lui-même ne brûle pas.

En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.

5. 2. Dangers particuliers résultant de la

substance ou du mélange:

Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la

stabilité et réactivité du produit.

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection 5. 3. Conseils aux pompiers:

5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

5. 5. Moven(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:

Aucun.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Porter un vêtement complet de protection et un appareil respiratoire dans tous les cas de produit répandu (voir rubrique 8).

Eviter toute formation de poussière. En cas de formation de poussières, utiliser un appareil

respiratoire avec un filtre: FFP1(S)

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6. 2. Précautions pour la protection de

l'environnement:

Ne pas contaminer les eaux souterraines et de surface.

Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau

ou dans les égouts.

6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Eviter toute formation de poussière.

Diluer avec une grande quantité d'eau. Balayer ou enlever à la pelle sans créer de poussière pour éliminer comme déchet chimique.

6. 4. Référence à d'autres sections: Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la

stabilité et réactivité du produit.

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

G.E. Conseils®

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Ne pas respirer les poussières. Éviter de laisser la poussière se répandre. Eviter le contact avec la peau et les veux.

Les personnes ayant des problèmes respiratoires et une trop grande sensibilité ne doivent pas manipuler ou être exposées au produit.

Toujours prendre la dosette pour utiliser le produit. Ne jamais verser directement à partir du seau.

Page

### **EPARCYL POUDRE PRO**

Version: 3 Date de révision: 08/10/2014 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

Eviter la formation de poussière. TOUJOURS ajouter le produit à l'eau lors de dilution/mélange. 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Prévoir une ventilation/aspiration adéquate aux endroits de formation des vapeurs.

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé. Manipuler et ouvrir le récipient avec

Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son emballage d'origine.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

7. 2. 2. Condition(s) de stockage: Conserver dans l'emballage d'origine.

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:

Conserver à l'écart des: acides, bases, agents oxydants

7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:

de même nature que celui d'origine

7. 2. 5. Matériaux d'emballage non

Eviter les emballages métalliques non protégés.

adaptés:

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): ne pas utiliser en atmosphère confinée

# 8. CONTRÖLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • Silice cristalline : VME mg/m<sup>3</sup> = 0,1

• grenaille de fonte : VME ppm = 2 - VME mg/m<sup>3</sup> = 5

• poudre de cuivre : VME mg/m³ = 0,2

8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux

postes de travail et une bonne extraction générale.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies

respiratoires:

Dans le but d'éviter l'inhalation de poussière, le port d'un appareil respiratoire est requis durant ces travaux. Si le renouvellement d'air n'est pas suffisant pour maintenir les poussières/vapeurs en

dessous de la VLE, un appareil respiratoire adéquat doit être porté.

8. 2. 2. Protection des mains: gants en Néoprène ou en caoutchouc naturel

8. 2. 3. Protection de la peau et du

corps:

Pas de vêtement de travail spécialement recommandé.

8. 2. 4. Protection des yeux: Porter des lunettes de sécurité bien fermées.

il est préférable de ne pas porter de lentilles de contact.

8. 2. 5. Procédure(s) de surveillance

recommandée(s):

procéder périodiquement à des contrôles d'atmosphère

8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

EVITER LA DISPERSION DE POUSSIERE! Ne pas respirer les poussières.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: poudre 9. 1. 2. Couleur: brun clair 9. 1. 3. Odeur: insignifiante 9. 1. 4. PH: 8.75

9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé. 9. 1. 6. Point d'éclair: Non applicable.

G.E. Conseils® Page

### **EPARCYL POUDRE PRO**

Version: 3 Date de révision: 08/10/2014 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

9. 1. 7. Limites d'explosivité: Non applicable.

9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): Données non disponibles.
9. 1. 9. Masse volumique apparente: Données non disponibles.

9. 1. 10. Viscosité: Non applicable.

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: peut se disperser

9. 2. 2. Liposolubilité: insoluble9. 2. 3. Solubilité aux solvants: insoluble

9. 3. Information(s) supplémentaire(s): Taille de particule (diffraction laser) : 70%<100µm, 50%<10µm

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10. 2. Stabilité chimique: Le produit est stable.

10. 3. Possibilité de réactions aucun

dangereuses:

10. 4. Conditions à éviter: Aucune raisonnablement prévisible.

10. 5. Matières incompatibles:

Tenir a l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des

réactions exothermiques.

Eviter le contact avec d'autres produits chimiques, la plupart des métaux,

Ne pas mélanger avec: acides car fait réagir le produit avec dégagement de gaz carbonique

(effervescence)

10. 6. Produits de décomposition

dangereux:

La solution aqueuse se décompose à la chaleur avec formation de vapeur d'eau en laissant un

résidu sec de sels minéraux.

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, chlorure d'hydrogène, chlore, hydrogène,

oxyde de zinc

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets

toxicologiques:

L'expérience ne montre aucun risque spécial dans les manipulations de routine.

Pas d'information disponible au sujet de la préparation.

La description des effets nocifs possibles du mélange se base sur les caractéristiques

toxicologiques des différents composants.

11. 2. Toxicité aiguë:

11. 2. 1. Inhalation: Données non disponibles.
11. 2. 2. Contact avec la peau: Données non disponibles.
11. 2. 3. Contact avec les yeux: Données non disponibles.
11. 2. 4. Ingestion: Données non disponibles.

11. 3. Sensibilisation: Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.

11. 4. Toxicité chronique: La silice cristalline est classée cancérogène par IARC

11. 5. Toxicité résultant d'une exposition

de longue durée ou répétée:

Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer une dermatite.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: métaux pouvant perturber l'éco-système lors de déversement en grande quantité

12. 2. Persistance et dégradabilité: Ne contient que des sels minéraux

12. 3. Potentiel de bioaccumulation: potentielement bio-accumulable La bio-accumulation se produit dans la chaîne alimentaire de

l'homme. par le biais des sels minéraux qui peuvent rejoindre la nappe phréatique avec les eaux de

sorties des fosses septiques

G.E. Conseils® Page 5 / 7

### **EPARCYL POUDRE PRO**

Version: 3 Date de révision: 08/10/2014 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

12. 4. Mobilité dans le sol: l'argile et le carbonate de calcium ne sont pas solubles ni mobiles, les autres sels minéraux sont

très solubles et mobiles dans l'eau et le sol.

12. 5. Résultats des évaluations PBT et

vPvB:

Non applicable.

12. 6. Autres effets néfastes: aucun

12. 7. Information(s) générale(s):

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des

déchets:

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément

aux règlements locaux.

13. 2. Emballages contaminés: Grandes quantités: Evacuer comme déchet dangereux.

Petites quantités: jeter dans la poubelle ménagère

13. 3. Disposition(s) nationale(s) et

régionale(s):

Catalogue européen des déchets 20 01 29 détergents contenant des substances dangereuses

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Numéro ONU: non soumis

14. 5. Dangers pour l'environnement: voir rubrique n° 12

14. 6. Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur:

aucun

14. 7. Transport en vrac conformément à

l'annexe II de la convention Marpol 73/78

Non applicable.

et au recueil IBC:

#### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

règlementation ICPE

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Non applicable.

#### 16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):

Les informations de cette fiche de données sécurité répond aux lois nationales et aux directives de

- annexe VI règlement 1272/2008 & adaptations

- directive 99/45 sur les préparations dangereuses et adaptations

- CLP 1272/2008 & adaptations

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long

terme pour l'environnement aquatique.

R10 Inflammable.

R15 Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.

H401 (Toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H260 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.

H303 (Peut être nocif en cas d'ingestion

H330 Mortel par inhalation.

G.E. Conseils® Page 6 /

### **EPARCYL POUDRE PRO**

Version: 3 Date de révision: 08/10/2014 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

16. 3. Avis ou remarques importantes: Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de

ce produit.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description

des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés

de celui-ci.

16. 4. Restrictions: Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu

au préalable des instructions de manipulation écrites.

16. 5. Conseils relatifs à la formation: Instruire le personnel des risques présentés par le produit, des précautions à observer et des

mesures à prendre en cas d'accident.

16. 6. 1. Date de la première édition: 05/05/200816. 6. 2. Date de la révision 12/02/2013

précédente:

16. 6. 3. Date de révision: 08/10/2014

16. 6. 4. Version: 3 16. 6. 5. Révision chapitre(s) n°: 2-3-16

16. 7. Réalisé par: Danièle Saville (daniele.saville@wanadoo.fr)

G.E. Conseils®